# COVID 19 - L'industrie cimentière mobilisée face à la crise

Mars 2020

**Alors que le pays traverse une crise sanitaire sans précédent, liée à l'épidémie du COVID 19, les entreprises du secteur cimentier, représentées par le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC), se mobilisent afin de préserver, prioritairement, la santé de leurs salariés tout en assurant la continuité de service à leurs clients.**

## Communiqué de Presse - Mars 2020

Se préparant depuis plusieurs semaines à faire face à l'épidémie du COVID 19, qui frappe actuellement la France, les entreprises du secteur cimentier ont rapidement mis en œuvre des mesures afin de préserver la santé de leurs salariés.

Sur les sites de production, les postes de travail le nécessitant et les espaces collectifs ont été adaptés afin que les mesures barrières soient strictement respectées, afin de préserver la santé des salariés, des clients, fournisseurs et sous-traitants. Des actions de sensibilisation du personnel, sur le mode de transmission du virus et les bons gestes à adopter, ont également eu lieu.

Face à l'urgence sanitaire, les entreprises du secteur ont réalisé un recensement de leurs stocks de masques et se tiennent à disposition des pouvoirs publics pour les transférer rapidement aux secteurs les plus touchés.

## Un maintien de l'activité nécessaire pour l'approvisionnement des chantiers et la valorisation des déchets

Consciente des graves conséquences économiques que représente un arrêt brutal et prolongé des chantiers, l'industrie cimentière met tout en œuvre pour assurer une garantie de service et d'approvisionnement auprès de l'ensemble des acteurs de la construction.

L'industrie cimentière est une activité ancrée dans les territoires, reposant sur un approvisionnement en matières premières locales ; les entreprises du secteur sont donc en mesure d'assurer la continuité de la production, sans risque de pénuries.

Ce maintien de l'activité est d'autant plus indispensable compte tenu du rôle joué par les cimenteries dans la valorisation de certains déchets comme les sous-produits minéraux ou les déchets valorisables sous forme énergetique comme les farines animales.

Les entreprises du secteur cimentier constatent, depuis le 16 mars, un arrêt progressif des chantiers et une baisse rapide des livraisons. **Le SFIC appelle donc les pouvoirs publics à prendre les mesures adéquates pour réunir les conditions nécessaires à une reprise de l'activité**, tout en ayant pleinement conscience que la protection des salariés et le respect des mesures prises demeurent prioritaires.

***À propos du SFIC :***

*Le SFIC est l'organisation professionnelle regroupant la quasi-totalité des fabricants de liants hydrauliques : ciments, chaux hydrauliques et liants routiers. Présentes en France au travers de 40 sites industriels, les entreprises regroupées au sein du SFIC emploient près de 5000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2,1 milliards d'euros (2017). Pour en savoir plus :* ***www.infociments.fr***

Auteur

SFIC

**Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur infociments.fr**

**Consultez** les derniers projets publiés
**Accédez** à toutes nos archives
**Abonnez-vous** et gérez vos préférences
**Soumettez** votre projet

Article imprimé le 26/11/2026 © infociments.fr